

F.C.P.R Theemar investment Fund
Rapport Général du commissaire aux compte
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du F.C.P.R Theemar investment Fund, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **28 931 268 DT**, y compris des sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à **209 840 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note 6.3 au niveau des notes aux états financiers qui inclut des incertitudes liées au recouvrement de la créance sur cession du titre Vilavi.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire FCPR Theemar.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans

le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire United Gulf Financial Services North Africa est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

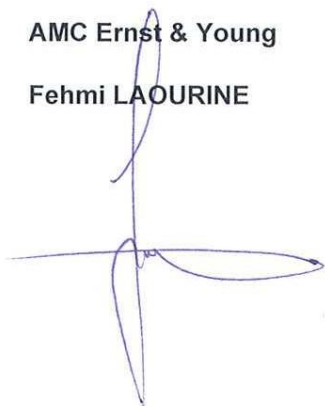
Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 01 Octobre 2021



II - ETATS FINANCIERS

- BILAN
- ETAT DE RESULTAT
- ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

FCPR Theemar Investment Fund
BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020
 (Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	6.1	19 741 185	18 727 926
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 771 185	15 507 926
Obligations et valeurs assimilées		3 250 000	3 000 000
Comptes courants		2 720 000	220 000
Placements monétaires et disponibilités	6.2	3 724 664	5 805 668
Placements monétaires		3 724 148	5 757 068
Disponibilités		516	48 600
Autres actifs	6.3	5 705 915	5 515 000
Débiteurs divers		5 705 915	5 515 000
Autres débiteurs divers		-	-
TOTAL ACTIF		29 171 764	30 048 594
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6.4	167 739	162 372
Autres créditeurs divers	6.5	72 757	90 993
TOTAL PASSIF		240 496	253 365
ACTIF NET			
Capital	6.6	29 682 055	30 755 856
Sommes distribuables		(750 787)	(960 627)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(960 627)	(921 824)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		209 840	(38 803)
ACTIF NET		28 931 268	29 795 229
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 171 764	30 048 594

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de résultat
Période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	6.7	716 164	336 119
Dividendes		525 249	271 119
Revenus des obligations et valeurs assimilés		190 915	65 000
Revenus des placements monétaires	6.8	210 949	336 668
Revenus des placements monétaires		210 949	336 668
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		927 113	672 787
Charges de gestion des placements	6.9	(693 616)	(671 759)
REVENU NET DES PLACEMENTS		233 497	1 028
Autres charges	6.10	(23 657)	(39 831)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 657)	(38 803)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		209 840	(38 803)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(336 741)	2 424 226
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(737 060)	-
Frais de négociation		-	(54 420)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(863 961)	2 333 003

FCPR Theemar Investment Fund
Etat de variation de l'Actif Net
Période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(863 961)	2 333 003
Résultat d'exploitation	209 840	(38 803)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(336 741)	2 424 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(737 060)	-
Frais de négociation de titres	-	(52 420)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(863 961)	2 333 003
ACTIF NET		
En début de période	29 795 229	27 462 226
En fin de période	28 931 268	29 795 229
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 500	2 500
En fin de période	2 500	2 500
VALEUR LIQUIDATIVE	11 572,507	11 918,092
TAUX DE RENDEMENT	-2,90%	8,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisés en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 25 000 000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds « Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds « Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital-risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds « Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivantes celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds « Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles « Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de « Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds « Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds « Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de :

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds « Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il est en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans lesquelles « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titreActions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note 6.1 - Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 19 741 185 DT et se détaille ainsi :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2020	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2020	Plus ou Moins-Values	% de l'actif net
Actions cotées								
City Cars	Automobile	106 834	877 373	8,171	Cours boursier	872 941	(4 432)	3,02%
Actions non cotées								
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	0	Titre totalement provisionné (*)	0	(2 000 000)	0%
Polyclinique Cap Bon	Santé	13 330	1 333 000	60	DCF avec une décote de liquidité de 30% et 15% au titre de l'impact Covid	799 800	(533 200)	2,76%
BAS IB JR	Textile	25 000	250 000	12,5	DCF avec une décote de liquidité de 30% et 15% au titre de l'impact Covid	312 500	62 500	1,08%
ECOMAT	Industrie	40 000	1 000 000	25	Transaction récente	1 000 000	0	3,46%
TECHNOFOOD	Alimentaire	50 000	500 000	31,046	DCF avec une décote de liquidité de 30%	1 552 320	1 052 320	5,37%
MS SOLUTION	Fintech	6 588	3 500 000	1 098,000	Transaction récente	7 233 624	3 733 624	25,00%
STE SMPA SARL	Alimentaire	20 000	2 000 000	100,000	Coût historique	2 000 000	0	6,91%
Total actions			11 460 373			13 771 185	2 310 812	47,60%
Obligations								
BAS IB JR	Textile	125 000	1 250 000	10	Coût historique	1 250 000	0	4,32%
ECOMAT	Industrie	100 000	1 000 000	10	Coût historique	1 000 000	0	3,46%
TECHNOFOOD	Alimentaire	10 000	1 000 000	100	Coût historique	1 000 000	0	3,46%
Total obligations			3 250 000			3 250 000	0	11,23%
Compte courant								
TECHNOFOOD	Alimentaire		1 500 000		Coût historique	1 500 000	0	5,18%
STE SMPA SARL	Alimentaire		1 000 000		Coût historique	1 000 000	0	3,46%
BAS IB JR	Textile		220 000		Coût historique	220 000	0	0,76%
Total Compte courant			2 720 000			2 720 000	0	9,40%
Total portefeuille titres			17 430 373			19 741 185	2 310 812	68,23%

(*) Le titre est totalement provisionné en raison de l'indisponibilité des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 de la société "KAN PHARMA".

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 3 724 664 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès d'AL BARAKA Bank	3 724 148	5 757 068
Avoirs en banque	516	48 600
Total	3 724 664	5 805 669

Note 6.3 – Autres actifs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2020 à 5 705 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Créance sur cession VILAVI	2 725 000	5 450 000
Créance impayée sur cession VILAVI (*)	2 725 000	-
Produits à recevoir sur ECOMAT	66 562	-
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD (2020)	65 000	-
Produits à recevoir sur OCA TECHNOFOOD (2019)	65 000	65 000
Produits à recevoir sur OCA BAS IB JR OCA	51 953	-
Créance sur cession BAS IB JR CCA	7 400	-
Total	5 705 915	5 515 000

(*) La créance impayée sur cession de VILAVI représente l'effet échu le 30/11/2020 et restant impayé à la date du 31/12/2020. Un accord a été conclu au cours de 2021 en vertu duquel le cessionnaire s'est engagé à rembourser la créance à hauteur de 300 KDT mensuellement. Le montant total collecté jusqu'au 01 Juillet 2021 s'élève à 1 100 KDT. Même si une incertitude persiste quant au recouvrement total de cet actif, le rythme de paiement observé jusqu'à la date d'arrêt des états financiers conforte la position de ne pas constater une dépréciation.

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2020 à 167 739 DT représentant les sommes dues au gestionnaire et au dépositaire au titre leurs rémunérations.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2020 à 72 757 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Comité Charaïque	41 735	61 733
Créditeurs divers	19 772	19 260
Jetons de présence non réglés	8 750	7 500
Comité d'investissement	1 250	1 250
Comité consultatif	1 250	1 250
Total	72 757	90 993

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillant comme suit :

<u>Capital initial</u>	30 755 856
Montant	30 755 856
Nombre de parts émises	2 500
Nombre de copropriétaires	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(336 741)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(737 060)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<u>Capital au 31/12/2020</u>	29 682 055
Montant	29 682 055
Nombre de parts	2 500
Nombre de copropriétaires	3

Le capital s'élève ainsi au 31 Décembre 2020 à 29 682 055 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Note
Capital souscrit appelé versé	25 000 000	25 000 000	6.6.1
Plus ou moins-values potentielles sur titres	2 310 812	2 647 553	6.6.2
Plus-values réalisées sur cession de titres	2 434 328	3 171 388	6.6.3
Frais de négociation	(63 085)	(63 085)	6.6.4
Total	29 682 055	30 755 856	

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31 Décembre 2020 s'élève 25 000 000 DT composé des sommes effectivement libérées. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 25 000 000 DT divisé en 2 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	20/11/2013		
				2 500 000	26/04/2016		
				2 500 000	17/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013	-	-
				2 500 000	21/11/2013		
				2 500 000	09/06/2016		
				2 500 000	27/12/2018		
Sous Total		10 000 000		10 000 000		-	-
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	30/05/2013	-	-
				1 500 000	21/11/2013		
				750 000	06/04/2016		
		2 000 000	23/02/2016	750 000	06/04/2016	-	-
				1 250 000	25/12/2018		
Sous Total		5 000 000		5 000 000		-	-
Total		25 000 000		25 000 000		-	-

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	25 000 000
Total des montants libérés (a)	25 000 000
Total des montants investis	17 430 373
Total des montants non investis	7 569 627
Total des montants appelés non versés (b)	-
Total des montants non appelés (c)	-

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values potentielles sur titres

L'évaluation des titres au 31 Décembre 2020 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition unitaire	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-value unitaire	Plus ou moins-value totale	Valeur Totale
Actions cotées			877 373		(4 432)	872 941
City Cars	106 834	8,21	877 373	-0,04	(4 432)	872 941
Actions non cotées			10 583 000		2 315 244	12 898 244
KAN PHARMA	200 000	10,00	2 000 000	-10,00	(2 000 000)	0
Polyclinique CapBon	13 330	100,00	1 333 000	-40,00	(533 200)	799 800
BAS IB JR	25 000	10,00	250 000	2,50	62 500	312 500
ECOMAT	40 000	25,00	1 000 000	0,00	0	1 000 000
TECHNOFOOD	50 000	10,00	500 000	21,05	1 052 320	1 552 320
MS SOLUTION	6 588	531,27	3 500 000	566,73	3 733 624	7 233 624
STE SMPA	20 000	100,00	2 000 000	0,00	0	2 000 000
Total Actions			11 460 373		2 310 812	13 771 185
Obligations						
BAS IB JR	125 000	10,00	1 250 000	0,00	0	1 250 000
ECOMAT	100 000	10,00	1 000 000	0,00	0	1 000 000
TECHNOFOOD	10 000	100,00	1 000 000	0,00	0	1 000 000
Total Obligations			3 250 000		0	3 250 000
Comptes courants						
TECHNOFOOD			1 500 000		0	1 500 000
STE SMPA			1 000 000		0	1 000 000
BAS IB JR			220 000		0	220 000
Total Comptes courants			2 720 000		0	2 720 000
Total Portefeuille titres			17 430 373		2 310 812	19 741 185

Note 6.6.3 – Plus ou moins-values réalisées sur titres

Les plus ou moins-values réalisées sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2020 à un montant de 2 434 328 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Plus-value réalisée sur VILAVI	2 100 000	2 100 000
Plus-value réalisée sur City Cars	1 071 388	1 071 388
Moins-value réalisée sur BEST LEASE	(737 060)	-
Total	2 434 328	3 171 388

Note 6.6.4 – Frais de négociation

Les frais de négociation s'élèvent à 63 085 DT au 31 Décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Frais sur cession de titres - VILAVI	52 420	52 420
Frais sur cession de titres - City Cars	10 665	10 665
Total	63 085	63 085

Note 6.7 – Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 716 164 DT au titre de l'exercice 2020. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2020	Exercice 2019
Dividendes MS Solutions	461 149	-
Produits sur OCA : ECOMAT	66 562	-
Produits sur OCA : TECHNOFOOD	65 000	65 000
Dividendes City Cars	64 100	76 119
Produits sur OCA : BAS IB JR	51 953	-
Produits sur CCA : BAS IB JR CCA	7 400	-
Dividendes Best Lease	-	195 000
Total	716 164	336 119

Note 6.8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 210 949 DT au titre de l'exercice 2020. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant Net 2020 (en DT)	Montant Net 2019 (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	174 199	158 692
Revenus des placements monétaires Saving (Potentiels)	36 750	91 000
Revenus des placements monétaires Istithmar (Echus)	-	86 976
Total	210 949	336 668

Note 6.9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 693 616 DT au titre de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération du gestionnaire	657 857	636 252
Rémunération du dépositaire	35 759	35 507
Total	693 616	671 759

Note 6.10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 23 657 DT au titre de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération Comité Charaïque	20 867	20 867
Jetons de présence	2 500	2 500
Services bancaires et assimilés	230	0
Impôts et taxes	60	100
Autres charges liées à l'activité des comités	0	16 364
Total	23 657	39 831

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1 – Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	370,845	269,115
Charges de gestion des placements	(277,446)	(268,703)
Revenus net des placements	93,399	0,412
Autres charges	(9,463)	(15,932)
Résultat d'exploitation (1)	83,936	(15,520)
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	83,936	(15,520)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(134,697)	969,690
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(294,824)	0
Frais de négociation	0	(20,968)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(429,521)	948,722
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(345,585)	933,201
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	(429,521)	948,722
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(429,521)	948,722
Valeur liquidative	11 572,507	11 918,092
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,36%	2,32%
Autres charges/actif net moyen	0,08%	0,14%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,71%	-0,13%

Note 7.2 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- 1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération est calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2020 s'élève à 657 857 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds.

- 2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 35 759 DT TTC au titre de l'exercice 2020.

Note 7.3 – Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 30 Août 2021.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.